

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion du lundi 11 septembre 2023
Procès-verbal n° 1

Président : M. Bruno DUPUIS.

Présents : MM. Jean-Michel APERCE, Léo BEULET, Albert BOUCHET, Ludovic BRUNETEAU, Hugo CHAMOLEY, Gaël CHARON, Alexandre DEMASSIEUX, Paul HERGAULT, Patrick JALLADEAU, David PLAINCHAMP, Patrick RIVIERE.

Excusés : MM. Sébastien AUBINEAU, Tanguy FLOZE, Jean-Michel GUILLET (Représentant du Comité de Direction à la CDA), Jordan MORISSON (chargé de mission), Jean-Louis RIDEAU, Christian SAVIGNY (représentant de la Commission Technique).

Assiste : M. Stéphane BASQ Président du District de Football

Les PV n°04 et n°05 du 26-05-23 et 20-06-2023 sont adoptés à l'unanimité.

CIVILITÉS

Félicitations :

La CDA adresse ses plus chaleureuses félicitations à :

- M. ANGIBAUD Jérôme et sa compagne pour la naissance de Lyam.

Rétablissement :

La CDA adresse un prompt rétablissement Rachid LAGHZAOUI et à tous les arbitres actuellement blessés.

La CDA souhaite un prompt rétablissement à Ismail SAIDANI de la Charente Maritime, collègue arbitre victime d'un malaise lors des tests physiques LIGUE.

Condoléances :

La CDA adresse ses condoléances à la famille et aux proches d'Henri Palluau, ancien Président de la CDA.

LECTURE DES COURRIERS

Courriels de :

- M. Loïc EPAIN. La CDA valide sa demande. Il est classé Arbitre Assistant D1 à compter du 1^{er} juillet de la saison en cours.
- M. GOSSELIN Sébastien. Une réponse lui a été apportée.
- M. KAMLEU KAMLEU Giresse. Une réponse lui a été apportée.
- MME TOURRAIS Isabelle. Une réponse lui a été apportée.
- Du club de LA CHAPELLE BÂTON. Pris note. Faute d'effectif, il semble difficile de désigner en D2 Féminines actuellement. Cependant la CDA se réserve le droit de désigner un arbitre en fonction des disponibilités

- M. HEE François. Une réponse lui a été apportée.
- M. BOUSBAA Mounir. Le Président le contactera.

Pris connaissance des arrêts de sport / justificatif suivants :

- M. DUVAL Aymeric du 17/08/23 au 17/09/23.
- M. GERMANAUD Laurent du 01/09/23 au 04/09/23.
- M. HERAULT François-Dominique du 31/08/23 au 08/09/23.
- M. TRANCHANT Julien du 11/08/23 au 29/09/23.

Un certificat de reprise sera nécessaire pour la reprise de l'arbitrage si l'arrêt est **égal ou supérieur à 21 jours**.

INFORMATIONS GENERALES

Point sur les engagements :

153 arbitres sont désignables à ce jour.

La Commission enregistre les arrêts de Jean-Pierre TARD (St Saviol), Alexandre OYONO MENGUE (Availles-en-Châtellerauld), Christophe DESROCHE (Queaux-Moussac), Erwan CLAIRICIA (Neuville), Noé GAUTIER (Neuville), Kabo HAROUN (Ligugé), Aymen LABOUIDYA (Stade Poitevin), Karl BIGOT (Vicq-sur-Gartempe), Coralie MORISSET (Usson l'Isle), Manuel COVAL (Avanton), Enzo GUILLET (Verrières), Sébastien THOMAS (indépendant), Sébastien GIRAULT (Pleumartin-La Roche Posay), Stéphanie PROUST (Jardres), Aarhon BERCOVICI (Nieuil l'Espoir), Tanguy ROBIN (Naintré), Denis POIDEVIN (Vouneuil s/Vienne), Tom VINCENT (Neuville), Fabien LEGER (Availles-en-Châtellerauld), Léo BOUTET (Portugais de Châtellerauld), Nahel ESSBAI (Ozon) **soit 21 arrêts (dont 9 stagiaires)**.

La commission les remercie pour les services rendus à l'arbitrage.

4 arbitres mutent vers un autre District : Rudy MINIEN (La Pallu), Walid BENAZZOUZ (Portugais de Châtellerauld), Laurent LOUIS-EUGENE (St Maurice-Gençay), Romain BOURDIN (Valdivienne).

La commission leur souhaite une bonne intégration dans leur nouveau département.

2 arbitres arrivent dans le District de la Vienne : Nathan JALLAT (Chauvigny) et Pascal MAILLET (Montmorillon). Ils sont classés D3. La commission leur souhaite la bienvenue dans notre département et programmera une observation sur les semaines à venir.

Demande d'année sabbatique : Eric EPO IBEL (Vouneuil-Béruges). La CDA émet un avis favorable et transmet la demande à la commission du Statut de l'Arbitrage.

La commission enregistre le retour à l'arbitrage de Xavier DAUNAY (Nouaillé), Eddy ALCOBENDAS (Antran), Christophe IMBERT (Chauvigny).

Outil « ressenti des arbitres »

La commission encourage les arbitres à répondre au questionnaire qui apparaît sur le Portail des Officiels à la fin de chaque rencontre. Cet outil permettra au District d'avoir une visibilité sur les clubs ayant des manquements caractérisés (respect, accueil de l'arbitre etc...)

Règlement intérieur 2023-2024 :

Le règlement intérieur de la Commission Départementale d'Arbitrage pour la saison à venir a été homologué par le Comité de Direction lors de sa réunion datée du 04/09/2023. Il a été communiqué par mail aux arbitres stagiaires, départementaux et régionaux du District de la Vienne le 06 septembre dernier.

Les principales modifications à retenir, présentées à la réunion de fin de saison 2022-2023, sont les suivantes :

Article 18 - Classement des arbitres :

Tout arbitre qui est remis à la disposition de la CDA par la CRA pour manquement à son test physique sera désigné en D2.

Si l'arbitre réussit son test physique D1 en cours de saison, il sera nommé D1.

Tout arbitre classé AAD2 devra se soumettre à la réalisation du test physique de sa catégorie. En cas d'absence ou d'échec, il sera reclassé en tant que central (D4).

Article 19 – Indisponibilités

L'arbitre a 8 jours maximum pour faire parvenir par mail au District un justificatif (médical, professionnel etc...) pour valider une indisponibilité à partir de la publication des désignations (habituellement à J-10). L'arbitre sera amendé en cas de non-envoi d'un justificatif de **15.00 Euros** sur ses indemnités de match et déplacement.

Annexe 3 – Code de bonne conduite

Sur les indisponibilités tardives :

Pour donner suite à la recrudescence des indisponibilités tardives, souvent injustifiées, et pour être en corrélation avec l'article 19 ci-dessus, il sera tenu compte du système ci-dessous :

Indisponibilité tardive recevable dûment justifiée (délai de 8 jours pour adresser un justificatif) : RAS

Indisponibilité tardive recevable mais sans justificatif ou irrecevable : MALUS

Nombre de rencontres :

Inclusion d'un bonus nombre de désignations progressif, afin de compenser le fait qu'en dirigeant plus de rencontres, un arbitre s'expose forcément plus à un malus (oubli de rapport, d'indisponibilité...).

Le Président missionne Gaël Charon de lui transmettre des propositions à ce sujet.

TESTS PHYSIQUES

Les tests physiques des arbitres départementaux de début de saison auront lieu au **complexe sportif de Saint Nicolas – terrain synthétique (156 route de Parthenay, 86000 POITIERS)**.

Conformément au calendrier prévisionnel qui a été transmis en début de saison, les dates retenues sont les suivantes :

MARDI 12 SEPTEMBRE 2023 – RDV à 21h00 pour début des tests à 21h30

JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 – RDV à 18h45 pour début des tests à 19h15

SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023 – RDV à 9h00 pour début des tests à 9h30

JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 – RDV à 18h45 pour début des tests à 19h15

SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023 - RDV à 9h00 pour début des tests à 9h30

Plusieurs créneaux horaires (début de soirée, fin de soirée, samedi matin) sont proposés afin de s'adapter aux contraintes du plus grand nombre.

Les arbitres départementaux ont reçu un mail pour s'inscrire sur Google Forms le 04/09/2023.

Les tests physiques sont obligatoires pour les D1, D2, D3, AAD1 et AAD2. Il est facultatif pour les D4 et les JAD. (Art 18 du RI)

Pour rappel, l'échec aux tests physiques entraîne une rétrogradation (sauf pour les D4) tandis que la réussite aux tests physiques permet :

- D'être désigné en cas de besoin dans la catégorie supérieure.
- De prétendre à une promotion accélérée en cours de saison ou en fin de saison.

En cas d'indisponibilité sur l'ensemble des dates, il est nécessaire d'adresser une lettre justificative ou justificatif d'indisponibilité par mail au District (district@foot86.fff.fr). Le cas échéant, la personne sera considérée comme absent(e) non excusé(e).

NB : Seuls les arbitres ayant un dossier médical validé par la Commission Médicale Départementale pour la saison 2023-2024 pourront participer aux tests physiques.

NB2 : les deux sessions de rattrapage auront lieu au même endroit le mardi 17 octobre (rendez-vous à 21h) et le samedi 21 octobre (rendez-vous à 9h00).

OBSERVATIONS

Afin de se mettre en conformité avec les nouvelles circulaires et modifications des lois du jeu, et de parler le même « langage » auprès des arbitres observés, deux réunions pour les observateurs du District de la Vienne ont été fixées les vendredis 08 & 15 septembre au siège du District (1 rue François Prat – 86000 POITIERS).

20 observateurs étaient présents à la réunion du vendredi 08 septembre.

À la suite de ces deux réunions, la liste des groupes d'observateurs par division sera établie par la CDA et transmise au Comité de Direction pour validation.

Conformément au calendrier prévisionnel transmis, les observations débuteront le week-end du 23 & 24 septembre prochain et se termineront le week-end du 18 & 19 mai 2024.

FORMATION

Ecoles d'arbitrage

Quatre écoles d'arbitrage auront lieu cette saison : vendredi 13 octobre 2023, samedi 09 décembre 2023, vendredi 16 février 2024, samedi 20 avril 2024.

Stage de cohésion

Le stage de cohésion aura lieu samedi 30 septembre au CREPS de Poitiers.

Le Président remercie Stéphane Basq pour la validation du devis.

Le programme prévisionnel est le suivant :

Arrivée des organisateurs à 7h00 (à confirmer pour l'horaire exact)
Rendez-vous à 7h45 sur site pour les participants
Petit déjeuner – café, viennoiseries, jus d'orange dans l'auditorium de 8h à 8h30
Réunion de 8h30 à 9h30 dans l'auditorium
Activités sportives de 9h45 à 12h – sur site extérieur
Déjeuner self à 12h30
Ateliers théoriques en salles et auditorium + ateliers terrains sur stade rugby/foot de 13h30 à 16h30
Fin prévue vers 16h30

Un groupe de travail se réunira le samedi 16/09/2023 après les tests physiques pour la mise en place de l'organisation de cette journée.

Il sera composé de :

Bruno DUPUIS
David PLAINCHAMP
Albert BOUCHET
Ludovic BRUNETEAU
Patrick RIVIERE
Avec en soutien Maxence GUIN.

Le formulaire d'inscription a été envoyé à l'ensemble des arbitres – réponse obligatoire avant le 20 septembre prochain.

EVALBOX

Ci-dessous le planning des entraînements et examens :

- Entraînement n°01 du 02 au 15 octobre.
- Entraînement n°02 du 06 au 19 novembre
- Test n°1 (30% de la note) du 15 au 17 décembre
- Entraînement n°03 du 05 au 18 février
- Entraînement n°04 du 04 au 17 mars
- Entraînement n°05 du 01 au 14 avril
- Test n°02 (70% de la note) du 03 au 05 mai

Tous les arbitres jeunes et séniors départementaux seront concernés par Evalbox. Les arbitres stagiaires sont exemptés.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lancement de la seconde Coupe de France des Arbitres

En 2022, la FFF et La Poste ont œuvré conjointement pour créer la Coupe de France des Arbitres La Poste, la première compétition 100% dédiée aux arbitres, destinée à valoriser les arbitres amateurs et favoriser leur fidélisation.

Cette année la compétition s'annonce tout aussi passionnante avec l'intégration des arbitres assistants et des arbitres mineurs, ayant obtenu leur licence "libre" de football avant le 24 septembre 2023. Plus de 22 000 arbitres amateurs issus des ligues métropolitaines et ultra-marines pourront ainsi participer à cette compétition.

La première phase débutera par 4 quiz en ligne, chronométrés visant à évaluer les connaissances des arbitres. La deuxième phase de la compétition se déroulera sur le terrain à partir des 16èmes de finale, où les performances techniques et humaines des 32 arbitres qualifiés seront évaluées et comparées lors d'un match de championnat, afin de déterminer qui accèdera aux tours suivants. Le grand vainqueur ainsi que la meilleure arbitre féminine et le meilleur jeune seront honorés à l'occasion de la finale de la Coupe de France.

Le premier tour de quiz débutera le 4 octobre prochain, marquant le coup d'envoi de la compétition pour les participants

Préparation Ligue

La période de candidature figure dans le calendrier prévisionnel.

Désignations

La CDA trouve que les désignations des JA en Ligue est trop tardive.
Le Président informe que ce sujet a été évoqué lors de la dernière réunion de CRA.

Questions diverses

La question est posée : où en sont les maillots d'échauffement pour les arbitres ?
Bruno Dupuis va prendre contact avec Intersport afin de présenter un devis à Stéphane Basq.

Rappels :

- Il est rappelé aux arbitres que le numéro d'astreinte mis à leur disposition n'est fonctionnel **qu'à partir du vendredi soir à 17h30 jusqu'au dimanche à 12h00.** Des arbitres sollicitent encore ce numéro en semaine.
- Pour tout problème majeur sur une rencontre, le Président de la CDA tient à être informé dès la survenance des incidents.
- Des remontées laissent entendre des difficultés à joindre le District de la Vienne. Pour information, le District est fermé le matin (hormis le lundi). **La CDA rappelle à toutes fins utiles que toute demande de modification ou d'annulation concernant une désignation doit être formulée par mail au District.**

Prochaine réunion le 23 octobre 2023 à 18h30 au District de la Vienne de Football

Le Président,

Bruno DUPUIS

Le Secrétaire de séance,

Ludovic BRUNETEAU